

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DASES 127 Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association Handi'chiens (15e) pour son action d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention pluriannuelle avec l'association Handi'chiens et de lui attribuer une subvention ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention de 30 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Handi'chiens (15e), simpa 22481, dossier 2019_08107, 08108, 08109, pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputé au chapitre 934, nature 65748, rubrique 4251, destination 4250008 du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO